

**CCAS**



Centre  
Communal  
Action  
Sociale

**CRUSEILLES**

DEL n°- 2024/03CCAS



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 074-267401750-20240219-DEL2024\_03CCAS-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES**

**OBJET :**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf de février, à 18 heures 30, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CRUSEILLES, dûment convoquée, s'est réunie à la Mairie, sous la Présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

**REPRISE ANTICIPEE ET  
AFFECTATION DES**

**RESULTATS PROVISOIRES  
DE L'EXERCICE 2023**

**Présents ou représentés :** Sylvie MERMILLOD, Valérie PERAY, Nathalie BRUGUIERE, Sonia EICHLER, Béatrice FOURNIER, Solange PAIREL, Isabelle GRANDMOTTET, Justine HAMMAMI.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

**Absent excusé :** Jean PALLUD.



**Nombre de Membres : 9**

**Présents : 8**

**Représenté : 0**

**Absent : 1**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

Madame la Présidente informe les membres présents que, conformément à l'article 8 de la loi n°99-1126 du 28 décembre 1999, la Commission Administrative du C.C.A.S. peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Madame la Présidente propose donc :

- de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2023 qui ressortent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : excédent de **1 069,01 €**

Section d'investissement : excédent de //

- d'inscrire également au Budget Primitif 2024 la prévision d'affectation.

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,**

**- DONNE SON ACCORD :**

- pour la reprise anticipée au Budget 2024 des résultats provisoires de l'exercice 2023 tels que figurant ci-dessus.
- pour l'affectation des excédents de la manière suivante :
  - ▶ au compte R 002 «résultat de fonctionnement reporté» la somme de **1 069,01 €**
  - ▶ au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté» la somme de //

**Pour Copie Conforme**

**Signatures**

**Le secrétaire de séance**

**Valérie PERAY**

**La Présidente**

**Sylvie MERMILLOD**



Télétransmise en Sous-Préfecture le : **27 FEV. 2024**

Mise en ligne sur le site internet le : **27 FEV. 2024**

CCAS



Centre  
Communal  
Action  
Sociale

CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le 27/02/2024  
ID : 074-267401750-20240219-DEL2024\_04CCAS-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CRUSEILLES**

DEL n°- 2024/04 CCAS



**OBJET :**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf de février, à 18 heures 30, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CRUSEILLES, dûment convoquée, s'est réunie à la Mairie, sous la Présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

**VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2024.**

**Présents ou représentés :** Sylvie MERMILLOD, Valérie PERAY, Nathalie BRUGUIERE, Sonia EICHLER, Béatrice FOURNIER, Solange PAIREL, Isabelle GRANDMOTTET, Justine HAMMAMI. lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

**Absent excusé :** Jean PALLUD.



**Nombre de Membres : 9  
Présents : 8  
Représenté : 0  
Absent : 1  
Pour : 8**

Après avoir lu la note de synthèse relative au budget 2024 et après avoir pris connaissance du document budgétaire,

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE,  
Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 tel que présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

• **Section de Fonctionnement :** 16 700,00 €

• **Section d'Investissement :** //

Pour Copie Conforme

Signatures

Le secrétaire de séance  
Valérie PERAY

La Présidente  
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 27 FEV. 2024

Mise en ligne sur le site internet le : 27 FEV. 2024

**CCAS**Centre  
Communal  
Action  
Sociale**CRUSEILLES****C.C.A.S- ANNEE 2024****NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE BUDGET PRIMITIF**

L'article 107 de la loi « NOTRE » a modifié les dispositions des articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Ainsi, une note synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs.

Le budget 2024 tel que présenté ci-après s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 16 700 €. Pour rappel le budget du CCAS ne dispose pas de biens en section d'investissement c'est pourquoi cette dernière est à 0,00 €.

Il s'agit du premier budget élaboré sous la nomenclature M57.

**Dépenses de fonctionnement 2024 (détail page 34 du document budgétaire)**

Le projet de budget 2024 prévoit des dépenses de fonctionnement d'un montant de 16 700 euros comprenant les postes suivants :

<b>Chapitre 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>16 000,00</b>
Réceptions (repas des Aînés, colis de Noël, etc..)	16 000,00
<b>Chapitre 65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>700,00</b>
Autres secours	700,00

**Recettes de fonctionnement 2024 (détail page 36 du document budgétaire)**

Le projet de budget 2024 prévoit des recettes de fonctionnement d'un montant de 16 700 € comprenant les postes suivants :

<b>Chapitre 74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>15 000,00</b>
Participation communale	15 000,00
<b>Chapitre 75- PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>630,99</b>
Libéralités reçues (dons perçus au profit du CCAS)	630,99
<b>R 002- RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (déficit)</b>	<b>1 069,01</b>

**BILAN GLOBAL**

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 069,01 € qui se retrouve sur le budget 2024 en recette de fonctionnement.